

Chers représentants légaux,

Votre enfant sera bientôt scolarisé pour la première fois. À cette occasion, vous vous demandez peut-être si vous aurez également besoin d'un accueil et d'un encadrement parascolaire.

La période d'inscription à la Maison Relais pour l'année scolaire 2026/2027 approche à grands pas.

Nous vous invitons donc à contacter la maison relais au 2755-6852 ou par courriel : nathalie.thimmesch@croix-rouge.lu jusqu'au 27 mars 2026 pour prendre rendez-vous entre le 13 et 22 avril 2026, afin de régler les modalités d'inscription et de vous familiariser avec notre concept et notre fonctionnement journalier.

Comme le contrat d'inscription n'est recevable qu'avec les pièces justificatives nécessaires, nous vous invitons à vous procurer déjà maintenant les pièces suivantes pour compléter l'inscription lors de votre passage à la maison relais :

- **Certificats de travail** datant de moins de 3 mois des représentants légaux attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte de la Sécurité Sociale de l'enfant**
- **Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé (numéro de compte bancaire)
- **Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables de la mise à jour de la carte de vaccination. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du ministère de la Santé.
- Le cas échéant un **certificat médical récent attestant les allergies** et/ou les intolérances
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.
- Le cas échéant **copie du jugement/référé** se prononçant sur l'autorité parentale
- **Annexe 1 ou 2 : Fiche de présence régulière ou irrégulière** en plan de base (en période scolaire, même si horaire exact pas encore connu)
- **Annexe 4 ou 5 : Autorisations tierces personnes et déplacement**
- **Annexe 6 : Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé accompagnée d'un RIB, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé
- **Annexe 12 : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images** (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans

Une réponse définitive relative à l'inscription de votre enfant vous parviendra par courriel **fin juillet 2026 au plus tard**.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au numéro 2755-6852.

Veuillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Thimmesch-Wagner
Responsable du SEAS „Bei de
Kueben “